

« DANS LA RIGUEUR DE L'HIVER, ON APPRÉCIE LA VIGUEUR DES PINS QUI DEMEURENT VERTS. »

- CONFUCIUS

DÉCEMBRE 2012 | VOLUME XVIII, NUMÉRO 4



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

ANNÉE CHAOTIQUE, PERSPECTIVES TONIQUES

Lors du dernier trimestre de 2012, la patience des investisseurs a été mise une fois de plus à rude épreuve, alors que tous s'inquiétaient de la conclusion de la saga du mur budgétaire (*fiscal cliff*) américain. Dans la pire éventualité, les impacts des coupures dans les programmes de dépenses et des annulations de baisses d'impôt auraient réduit le PIB américain de 4 % dès les premiers jours de janvier. Les marchés s'attendaient toutefois à certains compromis de la part des camps démocrate et républicain et, par le fait même, à un impact d'au plus 1,5 %. Alors que l'économie américaine peinait à croître à un rythme de 2 %, cet épisode est survenu à un bien mauvais moment. Soulignons quand même au passage les signes encourageants émanant du secteur de l'immobilier ainsi qu'un taux de chômage en baisse qui confirme une certaine création d'emplois. D'ailleurs, la Réserve fédérale américaine a encore innové en annonçant le maintien de son taux directeur à 0 % tant et aussi longtemps que celui du chômage ne descendrait pas sous la barre des 6,5 % et que l'inflation serait sous contrôle.

L'année qui vient de s'achever nous aura permis de constater de nouveau que même de bonnes prévisions économiques ne se traduisent pas nécessairement par de bonnes prévisions boursières. En effet, l'économie canadienne a connu une croissance assez

enviable en regard de celles de l'Europe et des États-Unis, mais ce sont les actions de ces deux dernières régions qui ont offert les meilleurs rendements boursiers, leurs banques centrales ayant réussi à rassurer les marchés et les sociétés continuant à afficher des résultats très décents.

RENDEMENTS DES MARCHÉS BOUSIERS EN 2012*

Actions canadiennes (S&P/TSX)	4,0 %
Actions américaines (S&P 500)	10,9 %
Actions Europe, Asie, Extrême-Orient (MSCI EAFE)	11,1 %

* En dollars canadiens, sans les dividendes.

La contre-performance de la Bourse canadienne s'explique en grande partie par celles des secteurs de l'énergie et des matériaux qui ont baissé respectivement de 3,6 % et de 6,9 %. Ensemble, ces deux secteurs accaparent 45 % de l'indice S&P/TSX.

Dans ce numéro, vous pourrez prendre connaissance des rendements de l'ensemble des Fonds FMOQ. Il faut signaler ceux des trois Fonds équilibrés qui, une fois encore, se sont très bien tirés d'affaire avec des rendements avoisinant les 6,5 %. Ces Fonds devraient demeurer attrayants en 2013, alors que les taux de rendement offerts sur les placements garantis (entre 1 % et 2 %) n'arrivent pas à dépasser l'inflation, même avant de prendre en compte l'impôt à payer sur les revenus de placement des investissements à l'extérieur des régimes enregistrés et des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

DANS CE NUMÉRO...

Une offre alléchante ? Méfiez-vous !	4
REER et CELI	5
CyberStudio Fonds FMOQ	5
Le budget 2012 du gouvernement du Québec	6
Nouvelles adresses, même service !	7
Programme de conférences 2013	8
Incorporation, oui ou non ?	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

FONDS FMOQ	RENDEMENTS POUR L'ANNÉE 2012
Omnibus	6,57 %
Placement	6,61 %
Revenu mensuel	6,25 %

En cette fin d'année quelque peu chaotique, force est de constater que les perspectives de croissance pour l'année 2013 et les suivantes sont de plus en plus positives.

UN MILLIARD DE DOLLARS D'ACTIFS SOUS GESTION

Au cours du dernier trimestre, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. a franchi une étape importante et marquante de son développement, alors que la valeur globale de ses actifs sous gestion a dépassé le seuil du milliard de dollars (1 G\$). Lancée en 1979 avec le Fonds omnibus FMOQ, l'offre de produits et de services financiers a été régulièrement bonifiée au fil des décennies. Ce faisant, la confiance exceptionnelle de la communauté médicale a permis de créer une véritable force financière qui, en un peu plus de trois décennies, a atteint un seuil symbolique qui confirme l'ampleur du chemin parcouru. **L'équipe des Fonds FMOQ tient à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont permis ce succès des plus enviables.**

CAMPAGNE REER 2013 – CELI 2013 : NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS SERVIR !

Le début de l'année s'avère un moment propice pour penser aux outils de planification financière et de report d'impôt que sont le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Nous vous invitons à prendre connaissance de l'encadré à ce sujet publié dans ce numéro, car il contient tous les renseignements pertinents pour en tirer pleinement profit.

Vous remarquerez sûrement que, pour la première fois depuis la création du CELI, en 2009, le montant annuel de cotisation sera augmenté en 2013. Il sera donc possible d'y verser 5 500 \$ plutôt que 5 000 \$, pour des contributions totalisant 25 500 \$.

Le CELI et le REER vous permettent de réduire votre facture fiscale. N'hésitez pas à maximiser leur utilisation.

HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) DES FONDS FMOQ

À la suite de l'entrée en vigueur de la taxe de vente harmonisée (TVH), le ratio des frais de gestion (RFG) des Fonds FMOQ augmentera à compter du 1^{er} janvier 2013.

Conséquence de l'entente de coordination fiscale conclue en mars 2012 entre les gouvernements du Canada et du Québec, l'entrée en vigueur d'importantes modifications au régime de la TVQ a des impacts directs sur les coûts des produits et services financiers. Ces derniers, qui sont présentement détaxés dans le régime de la TVQ, ne le seront plus le 1^{er} janvier prochain. Ainsi, à l'instar de tous les fonds communs de placement, les frais des Fonds FMOQ seront assujettis à un taux de taxation majoré du coût de la TVQ.

En pratique, le RFG de tous les Fonds FMOQ, à l'exception du Fonds monétaire FMOQ, passera de 1,00 % (frais de gestion de 0,95 % plus TPS) à 1,092 % (frais de gestion de 0,95 % plus TPS, majorés du coût de la TVQ). Quant au Fonds monétaire FMOQ, son RFG passera de 0,42 % (frais de gestion de 0,40 % plus TPS) à 0,46 % (frais de gestion de 0,40 % plus TPS, majorés du coût de la TVQ).

Étant donné que tous les fonds communs de placement sont assujettis aux mêmes taxes, les RFG des Fonds FMOQ demeureront parmi les plus bas de l'industrie malgré cette hausse de taxe sur laquelle nous n'avons aucune emprise.

Fait à noter, lors de sa réunion du 15 décembre dernier, le Conseil d'administration de la Société a décidé de maintenir les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel en 2013. Bien que cette décision doive être confirmée à chaque début d'année, les membres du Conseil ont la ferme intention de maintenir les frais à ce niveau tant que cela s'avérera possible. Puisqu'une croissance régulière des

Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif, il est dans l'intérêt des participants de les recommander à leurs confrères et amis.

En terminant, nous tenons à rappeler que toute somme économisée sur le plan des frais de gestion constitue un rendement additionnel certain, sûr et sans volatilité.

RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)

La constitution d'une société aux fins de la pratique médicale a pour corollaire la possibilité de créer un régime de retraite individuel (RRI) pour les principaux salariés de l'entreprise, soit les médecins eux-mêmes. Afin d'être en mesure de satisfaire toute demande de notre clientèle en ce sens, nous avons pris les dispositions nécessaires pour offrir un tel régime qui comporte des avantages (p. ex. l'accumulation du capital-retraite), certes, mais aussi plusieurs contraintes.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur ce produit, ou bien obtenir toute l'information pertinente à la suite d'une sollicitation de la part d'une autre institution financière, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos conseillers. Nous serons heureux de vous aider à connaître et à comprendre les avantages et les contraintes du RRI, de sorte que vous puissiez prendre une décision réfléchie et éclairée.

Taux de distribution du Fonds Revenu mensuel FMOQ

Pour 2012, le Fonds revenu mensuel FMOQ a procédé à une distribution de revenus de 0,40 \$ par part dont 20,66 % est composé de gain en capital.

Le même taux de distribution mensuelle de revenu s'appliquera en 2013, c'est-à-dire 3,33 cents par part (0,40 \$ par année), soit l'équivalent de 3,9 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2012.

NOUVEAU SERVICE DE FACTURATION

À la suite d'une demande croissante des participants aux Fonds FMOQ et des médecins omnipraticiens en général, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. a décidé d'implanter et

d'offrir à l'ensemble de la communauté médicale québécoise un service de facturation des honoraires auprès de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Ce nouveau service sera disponible au cours du premier trimestre de 2013. Outre des honoraires des plus concurrentiels, nous avons la conviction que notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permettra d'offrir un service à haute valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne l'interprétation des diverses clauses de l'entente entre la FMOQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux. À suivre...

DOCUMENTATION À METTRE À JOUR

Au cours des derniers mois, nous avons transmis à plusieurs de nos clients des documents d'*Ouverture de compte* ou de *Profil d'investisseur* à remplir et à retourner. Nombre d'entre vous l'ont déjà fait et nous vous en remercions.

Malheureusement, beaucoup de documents expédiés n'ont toujours pas été remplis ni retournés. Nous comprenons que cette tâche puisse requérir un peu de temps, mais elle est loin d'être anodine, car des documents à jour nous sont essentiels pour respecter nos obligations réglementaires et vous servir le plus adéquatement possible. Nous invitons donc les personnes qui ne l'ont pas encore fait à remplir les documents en question et à nous les retourner. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour ce faire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Un carton-réponse accompagne ce numéro afin de connaître votre intérêt à recevoir les divers documents d'information statutaires sur les Fonds FMOQ, publiés en 2013. Comme ils contiennent nombre de renseignements pertinents, nous vous invitons à les commander.

RAPPEL CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Aux fins de la prise d'instructions de transactions par voie téléphonique, la réglementation en vigueur nous oblige à :

- 1) nous assurer que vous avez consenti à une telle procédure par le biais d'une entente préalable ; pour ce faire, nous vous demandons de remplir et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des Fonds d'investissement au Canada (IFIC) ; si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez obtenir ce document dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou auprès de votre conseiller ;
- 2) instaurer des procédures d'enregistrement et de conservation des instructions verbales données par les clients pour l'exécution des opérations.

Pour être en mesure de conserver les instructions verbales de nos clients, nous avons mis en place un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers. En plus de répondre aux exigences réglementaires, ce système nous permet de vérifier, si nécessaire, l'exactitude d'une transaction, de nous assurer du respect ininterrompu des règles de conformité par nos conseillers, de la justesse de leurs recommandations, et d'améliorer la qualité de notre service à la clientèle.

PROGRAMME DE CONFÉRENCES HIVER-PRINTEMPS 2013

La prochaine saison de nos soirées-conférences débutera le 15 janvier à Montréal, et le 17 janvier à Québec, par une présentation sur les perspectives économiques 2013 que livrera le chroniqueur financier, M. Jean-Philippe Décarie. Ce dernier s'est joint à l'équipe du quotidien *La Presse* en cours d'année. Nous espérons vous compter parmi les nôtres lors de cette soirée et tout au long de cette nouvelle saison qui s'annonce fort intéressante.

UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

La tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ a été de nouveau marquée par la chaleur de l'accueil des membres des exécutifs à qui nous adressons notre profonde reconnaissance. Outre la présentation aux membres, nos échanges avec bon nombre d'entre eux nous ont permis de constater leur intérêt croissant pour les questions financières, de leur transmettre des renseignements pertinents, et ce,

tout en leur faisant part des dernières nouvelles de nos sociétés. Nous espérons être de nouveau des vôtres, l'an prochain.

SALON VISION 2012

Dans le cadre de l'entente de partenariat conclue avec l'Association des optométristes du Québec, nous avons eu le plaisir de participer au *Salon Vision 2012* qui s'est tenu les 2 et 3 novembre dernier au Palais des congrès de Montréal. Nous avons vivement apprécié l'opportunité de pouvoir rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels que nous remercions de son accueil cordial. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

L'ÉQUIPE S'AGRANDIT

La fin de l'année s'avérant un moment propice pour saluer les nouveaux membres qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des douze derniers mois, soulignons, par ordre alphabétique, l'arrivée des employés permanents suivants :

- M. Pierre-Marc Fontaine, conseiller principal – Information financière ;
- M. Jacques Genois, adjoint aux conseillers en poste à Québec ;
- M. Patrick Guilbault, agent de conformité ;
- M. François Guillette, analyste – Systèmes d'information ;
- M^{me} Chantale Marquis, conseillère et représentante en épargne collective à Québec.

Comme tous les membres du personnel des Fonds FMOQ, ces personnes sont déterminées à offrir à notre clientèle des services qui se démarquent par leur grande qualité.

BONNE ANNÉE 2013 !

En cette période de l'année où s'échangent les souhaits saisonniers traditionnels, nous vous transmettons, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de paix et, bien entendu, de prospérité.

UNE OFFRE ALLÉCHANTE ?

MÉFIEZ-VOUS !

Nous tenons à vous mettre en garde contre certaines pratiques discutables que des intermédiaires et des institutions financières utilisent pour attirer de nouveaux clients. La principale consiste à faire miroiter une variété de services « gratuits » (p. ex. la constitution d'une société aux fins de l'exercice de la pratique médicale) sous réserve d'un transfert éventuel de vos placements.

Avant toute chose, il importe de ne jamais perdre de vue que :

- **Ces services ne sont jamais gratuits.** Quelqu'un, quelque part, en assume toujours les coûts avec l'intention bien arrêtée de récupérer son investissement, d'une manière ou d'une autre. Personne ne travaille pour rien, encore moins dans le seul et unique but de vous enrichir.
- **Ces offres supposément gratuites comportent souvent des frais cachés ou des déboursés** que vous découvrirez en cours de processus, généralement à un moment où il sera trop tard pour faire marche arrière.
- Tant les intermédiaires de marché que les institutions financières ont comme principal objectif de **faire des profits**. En conséquence, s'ils attirent des clients avec un service qui ne leur permet pas de « faire de l'argent », **ils se reprennent immanquablement avec un autre service pour lequel la marge bénéficiaire est grande** et, très fréquemment, **dont les frais réels sont moins facilement identifiables.**

Si ces pratiques ne sont pas frauduleuses, un vieux adage demeure de mise : **quand c'est trop beau pour être vrai, ce n'est généralement pas vrai.** Il y a donc lieu d'être très prudent, car il y a généralement anguille sous roche.

De leur côté, les sociétés du groupe Fonds FMOQ se font un devoir et un point d'honneur de respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Nous tentons de maintenir tous les frais à leur niveau le plus bas possible. S'ils sont effectivement parmi les plus bas de l'industrie, c'est parce que **notre objectif premier n'est pas de faire des profits, mais de couvrir nos frais d'exploitation et de réaliser une légère marge bénéficiaire** afin de développer les activités, produits et services de nos sociétés.
- **Nous nous refusons de faire assumer par l'ensemble de nos clients les coûts des services spécialisés rendus spécifiquement à certaines personnes.** C'est pourquoi nous réclamons des frais pour des services personnalisés individuels, comme la planification financière, l'analyse aux fins de la constitution d'une société, etc. Toutefois, ces frais ne visent qu'à couvrir le temps de notre personnel et les déboursés, s'il y a lieu. De ce fait, ils sont des plus raisonnables et présentent un rapport qualité-prix inégalable par les professionnels sérieux du marché.
- Nous sommes **totaletement transparents quant aux frais** que nos clients doivent assumer. Nos grilles tarifaires sont publiées et un devis est soumis à chaque client pour qui un travail personnalisé facturable est requis.
- **Tous nos employés sont des salariés rémunérés sur une base fixe, de sorte qu'aucune commission sur la vente de produits et services ne leur est versée.** Ils travaillent donc dans votre seul et unique intérêt, sans être biaisés par des performances de ventes influant sur leurs revenus personnels. En conséquence, **leurs conseils sont objectifs et gratuits**, à moins que des recherches particulières doivent être exécutées, ou des déboursés engagés. Le cas échéant, nous nous assurons que le client en soit informé et comprenne ce pour quoi il paye.

ET LES RENDEMENTS ?

Dans le même ordre d'idées, nous tenons également à vous mettre en garde contre les **promesses de rendements mirobolantes.**

- En finance, il existe une règle d'or : **plus le rendement est élevé, plus il est volatil et plus le risque est élevé.** La raison en est fort simple : le rendement est la juste rémunération du risque.
- L'histoire enseigne que les deux moyens le plus souvent utilisés par les fraudeurs pour attirer leurs victimes sont **des promesses de rendements hors du commun et des économies d'impôts trop extraordinaires pour être vraies et qui seraient éventuellement refusées par les autorités gouvernementales.**

FONDS FMOQ : UNE GARANTIE D'INTÉGRITÉ ET DE SÉCURITÉ

En terminant, nous vous rappelons que **la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) est la seule et l'unique propriétaire de toutes les sociétés du groupe Fonds FMOQ.** La Fédération ne retire **aucun dividende de ses filiales** et s'assure, par l'entremise de ses représentants aux Conseils d'administration de ces sociétés, que celles-ci offrent **les meilleurs produits et services au meilleur coût possible**, et ce, dans l'intérêt général des médecins omnipraticiens et de leurs proches.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet d'importance, ou mieux comprendre, voire valider une offre qui vous est faite par un intermédiaire de marché ou une institution financière, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos conseillers. Il se fera un plaisir et un devoir de **vous éclairer avec une objectivité que vous ne retrouverez nulle part ailleurs sur le marché.** Nous travaillons dans votre seul intérêt. Profitez-en !

REER

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Comme chaque année, nous faisons un rappel des règles essentielles concernant les cotisations au REER afin de répondre aux questions que les épargnants se posent à l'approche du **1^{er} mars 2013**, date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2012.

NOUVEAUX PLAFONDS

La cotisation maximale au REER pour l'année d'imposition 2012 s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année 2011. Le montant est cependant limité à **22 970 \$**, ce qui ramène à **127 612 \$** le revenu brut de 2011 nécessaire pour cotiser au maximum dans un REER.

Chaque année, le plafond REER est revu à la hausse. Ainsi, la cotisation maximale pour l'année d'imposition 2013 sera de 23 820 \$ et atteindra 24 270 \$ en 2014.

Limite d'âge pour contribuer au REER

Vous pouvez cotiser à votre REER jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans, à condition de disposer de revenus admissibles. Par la suite, vous pouvez continuer, si vous avez toujours des revenus gagnés admissibles, à contribuer au REER du conjoint qui n'a pas atteint l'âge de 71 ans, tout en profitant de la déduction fiscale.

Avantages du REER

- 1) Vous obtenez une **déduction fiscale** pour chaque dollar cotisé au REER, à condition d'avoir des droits de cotisation, ce qui réduit vos impôts à payer.
- 2) **Vous n'êtes pas imposé** sur le rendement des sommes investies dans un REER tant que ces dernières restent dans

le régime. Ainsi, votre capital s'accroît plus rapidement puisqu'il n'est pas grevé d'impôts.

- 3) Au moment des retraits éventuels à la retraite, vous devriez profiter d'un **taux d'imposition plus faible** que celui auquel vous avez obtenu la déduction fiscale lors de votre vie professionnelle active.
- 4) Finalement, vous pouvez retirer du REER sans payer d'impôts jusqu'à **25 000 \$** par personne pour **financer l'achat de votre première maison** ou encore jusqu'à **10 000 \$** par année civile pour **financer votre formation** ou celle de votre conjoint.

Le REER s'avère donc avantageux pour tout contribuable ayant des revenus moyens ou élevés.

CELI

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT

NOUVEAUTÉ 2013

À partir du 1^{er} janvier 2013, le plafond de cotisation à un CELI passera de **5 000 \$** à **5 500 \$** par année. Cette hausse de 500 \$ permet de profiter encore un peu plus d'économies d'impôt inhérentes à l'utilisation de ce produit d'épargne.

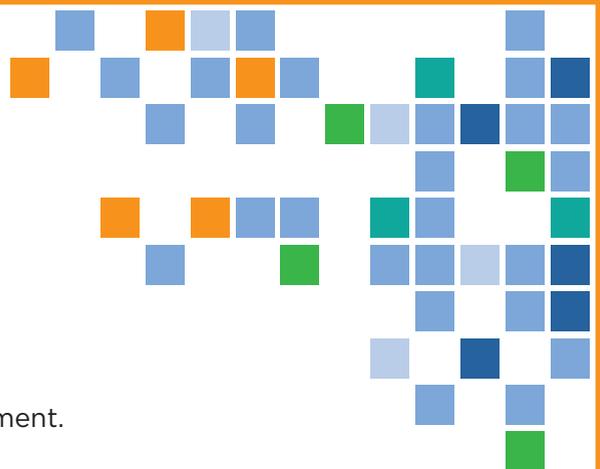
Ainsi, en 2013, les droits de cotisation à un CELI accumulés depuis 2009 atteindront **25 500 \$** (4 années x 5 000 \$ + 1 année x 5 500 \$), un capital qui peut fructifier à l'abri de l'impôt, en générant un revenu de placement non imposable, même au retrait.

Il est évident qu'avec les années, le CELI s'imposera de plus en plus comme un moyen supplémentaire d'économies d'impôt. À vous d'en profiter pleinement!

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ La formation et la diffusion au bout de vos doigts

CyberStudio Fonds FMOQ est le nouveau portail de formation et de diffusion accessible en tout temps où que vous soyez.

Il vous donne accès à des contenus pertinents et intéressants parmi cinq volets mis à jour périodiquement.



1

INFORMATION
ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE

2

PLANIFICATION
FINANCIÈRE

3

PRODUITS
ET SERVICES
FINANCIERS

4

PRODUITS
ET SERVICES
FONDS FMOQ

5

GESTION
DE CABINET



LE BUDGET 2012 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Après des semaines de rumeurs, le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, déposait, le 20 novembre dernier, le premier budget du gouvernement Marois. Quel impact ce budget aura-t-il sur vos finances personnelles ?

RUMEURS PRÉBUDGÉTAIRES

Les promesses, rumeurs et propositions ont été nombreuses à circuler avant le dépôt officiel de ce budget. Il fut notamment question d'abolir purement et simplement la taxe santé, d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital à 75 %, de changer le traitement fiscal des dividendes et d'augmenter **rétroactivement** le taux d'imposition marginal maximal de 7 % pour l'amener à un taux combiné (fédéral-provincial) de 55 % ! Le gouvernement a finalement reculé sur la majorité de ces éléments.

STATU QUO SUR LES DIVIDENDES ET LES GAINS EN CAPITAL

Quoique l'impôt sur les dividendes et les gains en capital augmente en raison de la majoration du taux d'imposition marginal maximal, le traitement fiscal de ces deux éléments demeure finalement inchangé dans ce budget.

NOUVELLE TAXE SANTÉ MODULÉE, APPELÉE « CONTRIBUTION SANTÉ »

Le calcul de la taxe santé sera modulé, dès 2013, selon les revenus de l'individu. Pour 2012, on conserve le *statu quo*. Cette taxe devient progressive, avec paliers, pour atteindre 200 \$ pour les particuliers dont les revenus se situent entre 42 000 \$ et 130 000 \$. Pour les contribuables qui gagnent entre 130 000 \$ et 150 000 \$ par année, la taxe passera progressivement de 200 \$ à 1 000 \$, montant maximal en 2013. On peut donc conclure que cette taxe représente un impôt supplémentaire de 4 % pour chaque dollar gagné entre 130 000 \$ et 150 000 \$.

NOUVEAU PALIER D'IMPOSITION

Malgré le fait que le gouvernement ait reculé sur l'intention d'augmenter le taux d'imposition marginal maximal de 7 % pour l'amener à un taux combiné (fédéral-provincial) de 55 %, il a y aura tout de même une hausse d'imposition. Le gouvernement du Québec introduira donc, en 2013, un nouveau palier d'imposition pour les revenus supérieurs à 100 000 \$, lesquels seront imposés à 25,75 %. En combinant ce nouveau palier québécois au système d'impôt fédéral, un contribuable se verra imposé à un taux combiné de 49,97 % sur ses revenus dépassant 135 054 \$. On remarque que le gouvernement n'a finalement pas osé instaurer un taux d'imposition supérieur à 50 %, du moins officiellement.

RÉSUMÉ DES IMPACTS

L'application de ces mesures implique les conséquences suivantes :

- Le taux d'imposition marginal maximal de base passe de 48,22 % en 2012 à 49,97 % en 2013 pour les revenus dépassant 135 054 \$.
- Le taux d'imposition marginal maximal, pour les gains en capital, passe de 24,11 % en 2012 à 24,99 % en 2013.
- Le taux d'imposition marginal maximal, pour les dividendes ordinaires, passe de 36,35 % en 2012 à 38,54 % en 2013.
- On note enfin qu'en ajoutant la modulation de la taxe santé, le taux d'imposition passe, dans les faits, à 53,97 % (49,97 % d'impôts et 4 % de taxe santé) pour les revenus entre 135 054 \$ et 150 000 \$.

Enfin, le graphique ci-bas présente les taux d'imposition marginaux de base selon le niveau de revenu :

- Taux réel d'imposition des particuliers en 2012
- Taux réel d'imposition en 2013
- Taux réel d'imposition en 2013 (incluant la taxe santé)

TAUX D'IMPOSITION MARGINAL EN 2013



CONCLUSION

Quoique les atrocités annoncées (taux d'imposition à 55 % et application rétroactive) ne se soient finalement pas matérialisées, les changements présentés augmentent encore le besoin de bien planifier et contrôler sa fiscalité. Des stratégies comme le partage des revenus de pension admissibles, le REER au conjoint, l'incorporation et, le cas échéant, le versement de salaires ou de dividendes prennent toute leur importance.

Enfin, la tranche de revenus située entre 135 054 \$ et 150 000 \$ devrait être bien gérée. Le taux d'imposition de 53,97 % appliqué sur cette tranche nous semble excessif. Il serait, par exemple, préférable, pour un médecin incorporé, de se payer 135 000 \$ en salaire pendant 4 ans et 210 000 \$ la cinquième année plutôt que 150 000 \$ par année pendant 5 ans. Une économie d'impôt de 3 200 \$ serait ainsi réalisée...

Nous demeurons à votre service pour vous aider à trouver une solution optimale pour votre situation financière et personnelle.

Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

NOUVELLES ADRESSES, MÊME SERVICE!

Montréal

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : 418 657-7418



SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS!**

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248

FONDS FMOQ
GESTION PRIVEE

Bien s'informer pour mieux placer

Dans un univers en constante évolution, l'information revêt une importance des plus précieuses. Ainsi, s'informer pour se mettre à niveau devient une nécessité absolue pour gérer judicieusement ses affaires en tenant compte des éléments qui les affectent. Il est vrai que l'exercice peut sembler parfois ardu et rebutant, mais il existe heureusement divers moyens de le rendre simple et agréable. L'un d'eux demeure le programme de conférences mis sur pied il y a maintenant 13 ans, vous donnant accès à des renseignements et des conseils clairs et pertinents sur divers sujets d'intérêt.

Voici donc le programme de la nouvelle saison pour échanger avec des experts chevronnés et captivants qui contribueront, nous l'espérons, à éclairer vos questionnements et à démystifier des points nébuleux. Ainsi, vous demeurerez avertis.

Au plaisir de vous accueillir !

2

0

1

3

De l'information rigoureuse et pertinente, un outil indispensable!

Les perspectives économiques 2013

Monsieur Jean-Philippe Décarie, économiste
Chroniqueur à *La Presse*

Que nous réserve l'année 2013 sur le plan économique ? Après un retour sur l'année 2012, notre conférencier vous présentera les indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Profitez de cette opportunité pour nourrir vos réflexions.

Montréal, mardi 15 janvier 2013

Québec, jeudi 17 janvier 2013

Conciliation emploi-famille

Madame Diane-Gabrielle Tremblay, professeure
TÉLUQ-Université du Québec
Titulaire de la chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir

Quelle est la situation actuelle concernant l'activité des femmes sur le marché du travail et quels sont les enjeux relatifs à la conciliation emploi-famille pour les parents travailleurs ? Cette spécialiste nous présentera des mesures visant à mieux équilibrer emploi et famille, vie personnelle et professionnelle. En plus de vous aider personnellement, ces mesures pourront servir à votre entourage et à vos patients.

Québec, jeudi 7 février 2013

Montréal, mardi 12 février 2013

Succession – Notions de base

Monsieur Daniel Jolin, notaire honoraire, Pl.Fin. retraité,
conseiller juridique

Quelle est l'importance de préparer un testament ? Quels sont les éléments à y inclure ? Aussi, les fiducies testamentaires : quand et comment les utiliser. Enfin, un survol des notions de base à connaître pour bien préparer notre suite... Planifier sa succession ne fait pas mourir !

Montréal, mercredi 20 mars 2013

Québec, jeudi 21 mars 2013

Les assurances : Comment et combien ?

Monsieur Martin Dupras, a.s.a., Pl.Fin., D.Fisc.

Les besoins d'assurances sont nombreux (maladie grave, invalidité, assurance-vie, etc.) et les produits disponibles sont de plus en plus complexes. Le traitement fiscal des produits d'assurance devra aussi être considéré. Comment s'y retrouver ? Qu'il s'agisse d'évaluer le besoin d'assurance-vie, d'apporter des changements aux protections actuelles ou de transférer une police d'assurance-vie à sa propre société par actions (SPA), cette présentation proposera des pistes de réflexion et de solution à considérer. Le tout, évidemment, sans vente de produits !

Montréal, mercredi 15 mai 2013

Québec, jeudi 16 mai 2013

Inscriptions : 514 868-2082, poste 262 ou 1 888 558-5658, poste 262

INCORPORATION | OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

LA PROGRESSION DE LA SCIENCE MÉDICALE

Les réunions tenues dans les amphithéâtres d'anatomie permanents ont revêtu des formes aussi variées que singulières. À Venise, par exemple, les autorités ont permis l'exécution des condamnés à mort selon le mode le plus approprié pour qu'un certain Gabriele Falloppia, le chirurgien et anatomiste à l'origine de la découverte des trompes utérines, puisse mieux « anatomiser » les réclusionnaires occis.

Des réunions anatomiques ont même pris des allures de véritables réjouissances mondaines, voire de spectacles qui ont inspiré de grands peintres, dessinateurs et sculpteurs. La vérité charnelle du nu révélée par ces artistes a d'ailleurs contribué à mettre fin à l'interdit dont elle était frappée depuis les temps antiques. Nombre d'entre eux, dont Michel-Ange, Raphaël et Léonard de Vinci, ont tenté non seulement de perfectionner leurs talents, mais également d'épauler les médecins avec les illustrations de leurs travaux. L'utilisation de nouveaux instruments allait d'ailleurs s'étendre après la découverte de l'imprimerie.

Parmi les travaux réalisés à l'époque, certains ont été à l'origine de découvertes majeures du siècle suivant, notamment celle de la circulation sanguine. La formation donnée au chevet des malades, telle qu'initiée dans le cadre de la médecine clinique de cette période, a rayonné à la grandeur de l'Europe au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

La Renaissance ne s'est cependant pas contentée d'imiter les classiques ; elle a également rénové la science médicale, certains textes révélant une conception nouvelle du corps humain et de la médecine, sans compter les signes d'ouverture manifestés par l'Université envers les nouveautés scientifiques.

La formation du chirurgien n'était pas celle, académique et réglementée, du médecin. En effet, encadré par une corporation organisée en collège, l'enseignement qu'il recevait du maître était axé sur la pratique. Comme les médecins étaient les seuls à pouvoir prescrire des drogues prises par voie orale, le chirurgien (tout comme le guérisseur et le barbier) devait se limiter au traitement externe de la maladie. Il était toutefois autorisé à faire commerce de certains remèdes pour application externe (poudres, onguents, etc.).

Source : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

« L'économie mondiale évolue en dents de scie et les perspectives portent à croire que cette situation perdurera encore pour plusieurs trimestres. ». Voilà donc ce que nous notions il y a trois mois à la section *À l'Horizon* de ce bulletin. Les trimestres passent et se ressemblent; le manque de direction macroéconomique a fortement caractérisé l'année 2012, les indicateurs basculant tantôt en territoire positif, tantôt en zone de recul.

Les forces structurelles qui affligent l'économie mondiale demeurent donc bien en place, soient la réduction du levier financier, une maigre croissance démographique et un surendettement des gouvernements. À l'heure d'un resserrement budgétaire à Washington, d'un changement de leadership à Pékin et d'innombrables défis en Europe, nous entrevoyons que le scénario d'expansion économique mondiale verra encore son lot de soubresauts en 2013. Le quatrième trimestre de 2012 a d'ailleurs été fort représentatif des déchiements que vivent les investisseurs; après un sommet à la mi-septembre, les marchés boursiers ont atteint un creux postélectoral en novembre avant de naviguer dans un épais brouillard fiscal jusqu'en toute fin d'année. Malgré tout, des rendements positifs étaient au rendez-vous pour les investisseurs.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Rien ne bouge du côté de la Banque du Canada, celle-ci ayant laissé soin au cabinet du ministre des Finances d'épurer l'endettement des ménages canadiens. Outre les communiqués usuels sur la productivité, la surchauffe immobilière et la saine gestion des finances au pays, le gouverneur Carney s'est contenté de reconduire sa position, adoucissant même le ton lors du plus récent rapport sur la politique monétaire. À noter que ce gouverneur quittera son poste à compter de juillet 2013. Changement opportun ou seuls défis professionnels? L'avenir nous donnera l'heure juste sur les motivations du « meilleur banquier du monde ». Chose certaine, nous considérons que l'héritage de MM. Dodge et Carney à la Banque du Canada demeurera ancré et que la succession évitera de faire basculer la mission de la Banque vers un « mandat double ».

Comme à l'habitude, l'activité à la Réserve fédérale a été beaucoup plus électrisante. Avec la réélection du président Obama, les gouverneurs de la Fed se voyaient confortés face à leur politique fortement expansionniste. Nous pouvions ainsi espérer plus de support monétaire par les États-Unis et c'est précisément ce qui s'est produit à la mi-décembre alors que Ben Bernanke annonçait le remplacement du plan d'extension de durée (opération « Twist ») par une augmentation significative du programme d'allègements quantitatifs.

Finalement, au grand dam de plusieurs, la Banque centrale européenne a maintenu son taux directeur inchangé à 0,75% au quatrième trimestre. Peu d'interventions sont survenues au cours des dernières semaines en Europe, ce qui tranche nettement avec la fin d'année 2011. Les malheurs européens ne sont toutefois pas terminés pour autant et de nouvelles mesures devront être négociées et implantées en 2013. Cette activité trouvera ainsi écho au Japon où l'élection d'un gouvernement majoritaire laisse entrevoir que la Banque du Japon (sous l'influence du premier ministre Shinzo Abe) répondra promptement au marasme économique qui s'y accélère.

MARCHÉS BOURSIERS

Des institutions politiques disloquées et une piètre visibilité macroéconomique engendrent de l'incertitude chez les agents économiques et, par conséquent, sur les places financières. Le résultat se traduit par des pointes indues de volatilité ainsi que par une synchronisation accrue des mouvements des prix. Le quatrième trimestre a été tout à fait à cette image, le reflet même de l'année 2012. Ceci étant dit, les investisseurs passifs exposés au S&P/TSX ont touché un rendement total de 1,7 % depuis septembre (7,1 % pour l'année entière) alors que les Canadiens investis dans le S&P 500 aux États-Unis touchaient 0,47 % au quatrième trimestre, ce qui portait leur rendement pour l'année à 12,6 %.

Quoique ces rendements démontrent que le risque est demeuré convenablement rémunéré, l'appréciation de la valeur des actions s'est avant tout opérée par la capacité des entreprises à afficher une croissance de leurs profits. En effet, l'évaluation des actions aux États-Unis en 2012 n'explique qu'un tiers de la performance du marché boursier.

Récemment, de nombreuses compagnies ont revu à la baisse leurs projections de profits ainsi que leurs programmes de dépenses en capital pour 2013. Les resserrements budgétaires des gouvernements ne sont pas étrangers à cette situation. Nous entrevoyons ainsi un passage à vide en début d'année, jusqu'à ce que davantage de clarté vienne apaiser l'incertitude des dirigeants d'entreprises, ménages et investisseurs. Nous croyons à cet égard que les énoncés budgétaires des gouvernements en début de printemps permettront de mieux calibrer la croissance des profits pour la balance de l'année.

À L'HORIZON

Les tendances sont floues et l'incertitude est pesante. Néanmoins, les politiques des banques centrales peuvent être considérées comme fiables. L'engagement des banquiers centraux est définitif et sera maintenu tant que d'importants jalons économiques ne seront pas atteints. Cet apport massif en capital garde les taux d'intérêt à des seuils excessivement bas, ce qui favorise le crédit et l'investissement. Le marché immobilier américain profite allègrement de ce support monétaire, et l'effet de richesse qui s'en dégage stimule la confiance des consommateurs. En Chine, les craintes d'un atterrissage brusque de l'économie se sont avérées non fondées. Tout semble indiquer que de nouvelles mesures stimulantes seront mises en place dès l'élection formelle de Xi Jinping en mars. Cela dresse le pont jusqu'aux énoncés budgétaires du printemps, lesquels dissiperont l'incertitude sur les marchés.

Suite à la chute des indices après les élections américaines, nous avons augmenté nos positions en actions canadiennes. La réaction initiale des Bourses a été, selon nous, irrationnelle et constituait un point d'entrée opportun. La perception populaire selon laquelle l'élection de Mitt Romney aurait été plus propice à l'économie était quant à nous totalement biaisée; l'austérité fiscale des républicains n'aurait pu supplanter les stimuli fiscaux et monétaires du duo Bernanke-Obama. Nous entamons l'année 2013 avec des positions longues en actions et courtes en obligations canadiennes.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2012

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
Monétaire	0,87	0,89	0,76	0,74	1,25	2,09	2,80	3,35	10,014
Omnibus	6,57	2,83	5,27	7,96	2,77	5,93	5,14	7,19	21,846
Fonds de placement	6,61	0,70	3,20	6,61	1,73	5,32	4,94	7,43	22,371
Revenu mensuel	6,25	5,27	7,87	12,05	5,03	s.o.	s.o.	5,31 (06.10.06)	10,287
Obligations canadiennes	2,64	5,60	5,68	5,72	5,42	4,97	s.o.	5,57 (16.03.01)	11,703
Actions canadiennes	4,67	-3,36	3,74	11,24	-0,48	7,99	6,68	8,24 (31.05.94)	19,750
Actions internationales	14,40	4,45	5,51	6,08	-1,06	2,12	1,44	2,35 (31.05.94)	8,206

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,01 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devrons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2012

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,70 %	Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,16 %	Omnibus Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,18 %	Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,33 %	Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,04 %	Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,49 %	Actions internationales	1,00 %

* Source : Morningstar

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	31.12.12	Écarts	28.09.12	Écarts	29.06.12	Écarts	30.03.12	Écarts	30.12.11
S&P/TSX (Toronto)	4,0 %	12 433,53	0,9 %	12 317,46	6,2 %	11 596,56	-6,4 %	12 392,18	3,7 %	11 955,09
S&P 500 (New York) **	10,9 %	1 418,95	0,5 %	1 412,50	1,9 %	1 385,58	-1,3 %	1 404,26	9,8 %	1 278,96
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	11,1 %	1 595,87	7,7 %	1 481,57	2,3 %	1 447,85	-6,5 %	1 548,81	7,8 %	1 436,54
DEX Univers (obligations canadiennes)	3,6 %	894,00	0,3 %	891,40	1,2 %	880,50	2,3 %	861,10	-0,2 %	863,00

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵ et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

Service de Gestion privée⁸

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MO} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁸⁾ offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfoq.com
Courriel
info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ